

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS215

présenté par
M. Decool et M. Delatte

ARTICLE 6

Compléter l'avant-dernière phrase de l'alinéa 42 par les mots :

« en les invitant à répondre aux observations émises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique visant au respect de la procédure contradictoire.